

les députés, que le meilleur moyen d'augmenter la consommation par des réformes fiscales est d'aider les gens qui touchent les plus bas revenus. De par la nature même du régime économique, les gagne-petit dépenseront un plus gros pourcentage du revenu ou des économies supplémentaires dont ils bénéficieront grâce à la modification du montant des exemptions ou du dégrèvement d'impôt que ne le feront les personnes à revenu élevé. Il me semble que c'est là un fait qui devrait sauter aux yeux des députés. Ainsi, on peut prouver sans l'ombre d'un doute, je crois, qu'un régime d'exemptions fiscales comme celui que nous avons actuellement ne permet pas d'atteindre les objectifs qu'on lui attribue souvent. A mon avis, il nous faut avoir un régime fiscal équitable si nous voulons le rendre acceptable aux yeux du public et atteindre les objectifs sociaux et économiques vers lesquels est censé tendre tout régime fiscal.

Nous avons eu un débat à propos du Livre blanc et du rapport du comité de la Chambre sur les relations de cause à effet entre l'équité et la croissance. Le gouvernement et certains de ses partisans ont tenté de simplifier les choses à l'extrême en faisant valoir qu'il appartenait aux Canadiens de choisir entre l'équité et la croissance. Je tiens à faire remarquer que je me refuse à accepter une telle alternative. Les choses, à mon sens, ne sont pas aussi simples que cela. Si l'on prend, tour à tour, comme critère l'un de ces deux objectifs, à savoir l'équité et la croissance, il faut bien reconnaître que le système actuel des exemptions ne crée pas l'équité au sein de notre régime fiscal. J'estime que ce système d'exemptions n'encourage pas davantage la croissance économique. En revanche, il me semble que des crédits d'impôt rendraient notre régime fiscal plus équitable. On parviendra plus aisément à stimuler et à encourager la croissance économique en stimulant et en encourageant la consommation.

Pour terminer, je tiens à dire que le gouvernement et tous les députés doivent se préoccuper de la confiance qu'inspire le régime fiscal. La population a-t-elle vraiment le sentiment d'être traitée équitablement sur le plan fiscal? Je sais que d'ici un an ou deux le gouvernement devra se présenter devant l'électorat. Il invoquera les bienfaits qu'apporte aux Canadiens le nouveau régime fiscal, disant qu'il améliore le sort de nombreux citoyens. Mais à mon avis, le gouvernement ne devrait pas trop faire le malin à cet égard. Il devrait beaucoup y réfléchir car, sitôt le régime en vigueur, les intéressés constateront bien vite qu'en réalité les améliorations dont se réclament le gouvernement et ses partisans signifient bien peu de chose dans le contexte de la conjoncture actuelle. A mon avis, nombreux seront ceux qui seront désillusionnés en voyant le peu qu'on a fait pour les Canadiens ordinaires au moyen du bill fiscal dont nous sommes saisis.

J'estime que les gens seront aussi fort déçus lorsqu'ils se rendront compte du grand nombre d'échappatoires et d'articles permettant aux grandes sociétés et aux riches d'éviter l'impôt au Canada. Ils vont perdre confiance non seulement dans le gouvernement—si, toutefois, le gouvernement ose s'en tenir à un régime fiscal de ce genre—mais dans tout le processus de la conduite des affaires publiques. C'est là une question qui doit inquiéter tous les députés. C'est pourquoi il est tellement important, selon moi, que le gouvernement examine de nouveau les articles 109 et 110 ainsi que certaines autres dispositions, et qu'il présente une autre mesure fiscale plus équitable qui soit réellement une réforme fiscale, et non un semblant de réforme fiscale comme le bill dont la Chambre est saisie.

[M. Burton.]

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, il y a quelques jours, le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau), au cours d'une conférence de presse, informait la nation canadienne que la production nationale brute du Canada, pour l'année 1971, serait de l'ordre de 95 milliards de dollars, et il établissait une comparaison avec les années 1960-1961, alors que la production nationale brute était de 40 milliards. Il établissait, avec raison, que les Canadiens sont de plus en plus efficaces, et qu'on avait raison de se réjouir du fait que l'augmentation de la production nationale continue sa course, d'année en année, vers de nouveaux sommets.

C'est tellement vrai que nous pouvons voir, dans la lettre commerciale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce de septembre 1971, un tableau des plus intéressant que tous devraient consulter, afin de pouvoir avoir la conscience nette, lorsque nous aurons terminé l'étude du bill C-259, en ayant adopté une législation qui corresponde à ses possibilités, en diminuant, autant que possible, les impôts des personnes qui font les plus grands efforts pour augmenter la production nationale.

Dans le tableau qui figure à la page 8, on peut lire ceci: Produit national brut, 1961, 39 milliards; 1970, 84 milliards. Et le très honorable premier ministre nous informe que pour 1971, il sera d'environ 95 milliards.

Or, monsieur le président, plus loin on peut constater que certaines catégories de personnes ont contribué à l'augmentation de la production nationale brute au Canada, et l'on donne certains détails. La production par homme-heure, dans le domaine de l'agriculture, sur une base fixée à 100 pour 1961, s'établissait en 1970 à...

• (3.20 p.m.)

[Traduction]

M. Mahoney: Monsieur le président...

M. le président: A l'ordre. Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Mahoney: Quand le député établira-t-il le rapport entre les tableaux du PNB de 1961 et les articles 109 et 110 dont nous sommes saisis en ce moment?

M. McCleave: Vous faites encore du chichi, Pat.

M. le président: En toute déférence, je crois que le secrétaire parlementaire a raison et je demanderais au député de bien vouloir se borner à parler du sujet plutôt vaste que lui permet d'aborder l'examen des articles 109 et 110.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je me sou mets volontiers aux directives de la présidence, mais pour étayer le raisonnement que je veux faire au sujet des articles 109 et 110, il faut que je me base sur quelque argument. C'est ce que l'honorable ministre des Finances (M. Benson) a fait, le 18 juin, lorsqu'il a présenté son exposé budgétaire et qu'il utilisait la production nationale brute, et d'autres chiffres comme arguments.

Alors, je pense que je ne déroge pas au Règlement en voulant démontrer un peu plus tard, en rapport avec les articles 109 et 110, ce que je veux recommander au gouvernement. Puisque nous n'avons pas l'opportunité de présenter des amendements aux projets de loi, j'espère, monsieur le président, que nous aurons au moins l'occasion de présenter des arguments. C'est ce que je suis en